

REGLEMENT CARTE DE FIDELITE DF&M

1. Objet

Dé-frites et Moi, en abrégé **DF&M**, n° entreprise BE088753419, sis au 850 chaussée de Douai (FR) à 7504 Tournai, met en place un programme de fidélisation par le moyen d'une carte de fidélité nominative qui permet de cumuler des points lors du passage en caisse et d'obtenir une réduction une fois remplie.

2. Acceptation

Du fait de sa participation, le client accepte intégralement les conditions du présent règlement et devient client adhérent.

3. Délivrance de la carte

La carte de fidélité **est gratuite**. Elle est disponible au sein de l'établissement et chez des commerçants partenaires.

4. Perte et vol

En cas de perte ou vol, les points cumulés sur la carte seront définitivement perdus. En cas d'égarement momentané de la carte, seul le ticket de caisse tamponné sera pris en considération lors de la prochaine présentation de la carte.

5. Acquisition des points

Par tranche d'**achat de 5,00€*= 1 point**. Le montant de la valeur d'achat est calculé sur la seule **partie food du ticket**. N'entrent donc pas en considération les boissons et autres. Valable **uniquement sur les ventes au comptoir**, exclu donc le webshop.

6. Validité de la carte

La carte de fidélité est valide lorsque les conditions ci-dessous seront remplies.

Les dix cases sont tamponnées valablement avec le cachet ci-à coté.

Les données personnelles sont complétées valablement et de bonne foi.

Les données personnelles sont le **nom**, le **prénom**, une adresse de **courriel** valable et/ou un numéro de **gsm** et le **code postal** de votre localité.

La date et la signature sont faites le jour-même de la déduction de la valeur de la carte.



7. Valorisation de la carte

La carte remplie de **10 tampons et complétée a une valeur de 2,00€*** (deux Euro).

Une carte sera déduite sur votre prochain achat **par tranche de 10,00€** ou 15,00€ lors d'action « *Points comptes doubles* ». En aucuns cas la carte sera échangée contre des valeurs monétaires.

8. Données personnelles

Vos données personnelles ne seront utilisées qu'à des fins internes de **DF&M**.

Vous obtiendrez ainsi les informations en primeur et d'être tenu au courant de nos actions en priorité.

Elles ne seront **jamais transmises à des tiers** sans votre autorisation.

9. Modification du programme

DF&M se réserve le droit de modifier à tout moment, sous réserve d'en informer par tout moyen, y compris affichage en salle, les adhérents sous un préavis d'un mois, le présent programme (règlements, conditions d'adhésion...)

10. Droit de rétractation du client adhérent

Tout client adhérent a le droit de se retirer sans frais du programme de fidélisation. Dès lors, il ne lui sera plus permis de participer au dit programme et de bénéficier des avantages décrits ci-dessus.

Fait à Froidmont, le 01/01/2023.

pour DF&M

* les montants s'entendent TVA comprise.

